ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone Uc : secteur centre et historique
- Zone Ud : secteur stratégique en renouvellement urbain
- Zone Ur : secteur résidentiel et d'équipements
- Zone Us : secteur d'équipements périphériques
- Zone Ue : secteur d'activité
- Zone 1AU : secteur de développement mixte
- Zone 1AUR : secteur d'extension résidentiel dense
- Zone 1AUS : secteur de développement d'équipement communautaire
- Zone N : secteur naturel
- Zone A : secteur agricole

PATRIMOINE NATUREL (au titre de l'art.L.151.23 du CU)

- Alignement d'arbres à protéger ou créer
- Mare à protéger
- Bassin de rétention
- Espace boisé classé
- Espace paysager à proteger et à valoriser

PATRIMOINE BATI

- Patrimoine bati a proteger (L151.19 du CU)
- Facades et alignements batis a proteger et a valoriser
- Linéaire diversité commerciale (L151.16 du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Indices de cavités souterraines (ICS)
- Périmètre de sécurité

N°	PATRIMOINE BATI A PROTEGER (L151.19 du CU)
9	Maison ancienne
1	Château de Tôtes
2	Pigeonnier
3	Mairie de Tôtes
4	Auberge du cygne : bâtiment principal et annexes constituant la cour intérieure
5	Maison ancienne
6	Maison ancienne
7	Maison ancienne
8	Salle de sport
10	Manoir du Bosc-au-Lièvre
11	Ancien presbytère
12	Ancienne propriété Delacroix

Commune de Tôtes
Département de Seine-Maritime

PLAN LOCAL D'URBANISME



Révision du PLU
Prescrite le 18/09/2014
Version pour arrêt le 07/07/2022

Pièce n°5 : REGLEMENT GRAPHIQUE

Communauté de Communes
Terroir de Caux
11 Route de Dieppe BP 29
76730 BACQUEVILLE EN CAUX
Tél. : 02 35 85 46 69

Mairie de TOTES
Place du Général de Gaulle
76890 TOTES
Tél. : 02 35 32 22 50

VE2A - Villes et Architectures en Ateliers
3 rue des Petites Eaux de Robec
76000 ROUEN
Tél. : 09 72 33 32 84

Echelle :
1/5000e

0 250 500 750 1 000 m